



La séance est ouverte à 20H en présence de Monsieur Michel HURSON - Maire – Messieurs Guy COLLET et Michel HINCELIN adjoints au Maire et des conseillers municipaux – Mesdames Léna CHARPENTIER, Anne-Marie VASSELET, Claudine VAUGENOT et Messieurs Paul CHATEAUNEUF, Éric DAOUZE, Patrice HENRIONNET, Laurent MICHEL, Jean Michel PLOIX.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE MEUSE (CCPM) AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE & DECHETS 52 ET MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Maire expose à l'assemblée les différents documents concernant la demande de la CCPM d'intégrer le SDED52, à compter du 01/01/2023. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande, et accepte les modifications statutaires du SDED52.

**2. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS**

Le compte de gestion de l'année 2021, établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Dizier, pour le budget de la commune est présenté à l'assemblée. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

L'Adjoint au Maire présente le compte administratif du budget de la commune comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses ... ..	251.556€18	Dépenses .....	217.862€29
Recettes .....	251.191€68	Recettes .....	261.218€29
<b>Déficit de clôture : .....</b>	<b>- 364€50</b>	<b>Excédent de clôture : .....</b>	<b>43.356€94</b>

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. M. Guy COLLET est élu Président de la séance en l'absence du Maire. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget de la commune, année 2021.

### 3. L'AFFECTATION DU RESULTAT

Recettes 2021 .....	251.191€68
Dépenses 2021 .....	251.556€18
Résultat de fonctionnement 2021 .....	-364€50
Résultat reporté 2020 .....	122.261€04
<b>Résultat de fonctionnement.....</b>	<b>121.896€54</b>

#### ➤ Section investissement

Recettes 2021 .....	261.218€29
Dépenses 2021 .....	217.862€29
Résultat d'investissement 2021 .....	43.356€00
Résultat reporté 2020 .....	9.729€07
<b>Résultat d'investissement.....</b>	<b>53.085€07</b>

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De reporter le résultat de fonctionnement soit **121.896€54** en recettes de fonctionnement au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté, et
- De reporter le résultat d'investissement soit **53.085€07** en recette d'investissement au compte 001 - solde d'exécution de la fonction d'investissement reporté.

Avec un état des restes à réaliser d'un montant de **12.116€00** en section dépenses d'investissement chapitre 20 (dépenses pour les travaux des fissures de la Chapelle Saint Aubin) et **51.000€00** en section recettes d'investissement chapitre 13 (subventions attendues pour les travaux de l'école et de la voirie).

### 4. TAUX D'IMPOSITION

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2021, au vu de la conjoncture sociale et sanitaire actuelle. A l'unanimité le maintien des taux est approuvé.

Pour rappel :

- Plus de Taxe habitation
- Taxe foncière : 25,67% avec un taux départemental de 23,94  
soit un taux de référence pour 2021 de 49,61%
- Taxe foncière non bâti : 24,32%

### 5. DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Certains biens, en investissement de l'année 2021, doivent être amortis et il convient à l'assemblée d'en fixer la durée d'amortissement. Il a été approuvé à l'unanimité, les durées suivantes :

- Luminaires rue de la République travaux SDED(14.237€49) : 5 ans
- Logiciel Horizon on Line JVS (3.423€60) : 5 ans
- Travaux isolation de l'école (54.751€67) -: 20 ans
- Ecole numérique (11.170€32) : 10 ans

Il en est délibéré de même pour les subventions accordées sur ces opérations d'investissement.

### 6. BUDGET 2022

Le conseil municipal se prononce sur le budget primitif de la commune étudié lors de la réunion de la commission des finances du 4 avril comme suit :

- ❖ **Dépenses et recettes de fonctionnement : 340.585€51**
- ❖ **Dépenses et recettes d'investissement : 158.277€69**

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, en faveur de ce budget pour l'année 2022.

## 7. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021

A l'étude de ces prévisions budgétaires 2022, des projets de travaux et d'achats ont été évoqués, à savoir :

- Achat d'ordinateurs
- Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes ;
- Réfection de la toiture de l'école ;
- Réfection de trottoirs rue Saint Aubin ;
- Aménagement carrefour place Ménissier.

Le Maire propose à l'assemblée d'entamer les demandes de devis, suivies des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, la Préfecture ... Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer les devis et de déposer les demandes de subventions.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- Un arrêté du Maire va être pris pour la divagation des chiens dans le village ;
- M. CHATEAUNEUF demande à changer le « cédez le passage » rue des gascons et y mettre un « stop » pour une plus grande sécurité surtout aux heures de sortie de l'école ;
- M PLOIX Jean-Michel demande si, pour les 117 ans de la loi de 1905 (séparation des églises et de l'état), le conseil est favorable pour planter un arbre appelé l'arbre de la laïcité. Cet arbre serait acheté et planté par la commune et un goûter pourrait être organisé avec les enfants de l'école. L'assemblée accepte ce projet, une date est retenue : 9 décembre 2022.
- Le Maire et M. MICHEL Laurent font un point sur les journées portes ouvertes à la BA113 les 25 et 26 juin.

Fin de la séance 22h30

Le Maire

Michel HURSON

